



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

Quarante-quatrième session

New Orléans, Louisiane, États-Unis d'Amérique, 12 – 16 novembre 2012

La session se tiendra à l'hôtel Intercontinental, New Orléans, Louisiane, États-Unis d'Amérique, du lundi 12 novembre à 9h30 au vendredi 16 novembre 2012

Le groupe de travail chargé de l'établissement de la priorité des travaux du CCFH, et le groupe de travail sur la révision des Principes régissant l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments, se réuniront au même endroit, le dimanche 11 novembre 2012, respectivement, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote de document
	Inauguration de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/FH 12/44/1
2.	(a) Questions soumises au Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres comités et groupes de travail du Codex	CX/FH 12/44/2
	(b) Avant-projet de Code d'usage pour les aliments vendus dans la rue (Proche-Orient)	CL 2012/1-FH CX/FH 12/44/3
	- observations et propositions	CX/FH 12/44/3-Add.1 CX/FH 12/44/3-Add.2
3.	Questions découlant des travaux de la FAO, de l'OMS et des autres organisations internationales intergouvernementales :	
	a) Rapport intérimaire sur les consultations mixtes d'experts FAO/OMS chargés de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) et de questions connexes	CX/FH 12/44/4
	b) Information émanant de l'Organisation mondiale de la santé animale	CX/FH 12/44/5

Les documents de travail seront disponibles sur le site web du Codex :

<http://www.codexalimentarius.org/codex-home/fr/> et sur le lien direct du serveur ftp du Codex :

<ftp://ftp.fao.org/codex/ccfh44>

En raison du nombre limité de copies supplémentaires disponibles en séance, les délégués sont priés d'apporter tous les documents qui leur ont été distribués.

(OIE)

4. Avant-projet de révision des *Principes régissant l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments* à l'étape 4 [CX/FH 12/44/6](#)
- Exemples pratiques sur l'application et l'établissement de critères microbiologiques [CX/FH 12/44/6- Add.1](#)
- Observations à l'étape 3 [CX/FH 12/44/6- Add.2](#)
[CX/FH 12/44/6-Add.3](#)
5. Avant-projet de Directives pour le contrôle des parasites zoonotiques dans la viande : *Trichinella spiralis* et *Cysticercus bovis* à l'étape 4 [CX/FH 12/44/7](#)
- Observations à l'étape 3 [CX/FH 12/44/7- Add.1](#)
[CX/FH 12/44/7-Add.2](#)
6. Avant-projet de révision du *Code d'usages en matière d'hygiène pour les épices et les plantes aromatiques séchées*¹ à l'étape 4 : [CX/FH 12/44/8](#)
- Observations à l'étape 3 [CX/FH 12/44/8-Add.1](#)
[CX/FH 12/44/8-Add.2](#)
7. Avant-projet d'annexe sur les petits fruits au *Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais* (CAC/RCP 53-2003)¹ à l'étape 4 [CX/FH 12/44/9](#)
- Observations à l'étape 3 [CX/FH 12/44/9-Add.1](#)
[CX/FH 12/44/9-Add.2](#)
8. Autres questions et travaux futurs : [CL 2012/12-FH](#)
- (a) Priorités des travaux du CCFH [CX/FH 12/44/10](#)
(non publié)
- (b) Document de travail sur un code d'usage en matière d'hygiène pour les aliments à faible teneur en eau [CX/FH 12/44/11](#)
- (c) Document de travail sur les nouveaux travaux et l'examen ou la révision périodique des codes d'usage en matière d'hygiène [CX/FH 12/44/11-Add.1](#)
[CX/FH 12/44/12](#)
[CX/FH 12/44/12-Add.1](#)
9. Date et lieu de la prochaine session
10. Adoption du rapport

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 4 de l'ordre du jour : Le document de travail, CX/FH 12/44/6 et les observations relatives à ce document dans le CX/FH 12/44/6-Add.2 serviront de base pour la discussion au sein du Groupe de travail physique sur la révision des *Principes régissant l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments*. Le rapport de ce groupe de travail sera mis à la disposition comme document de séance lors de la session et sera examiné sous ce point.

Point 8 de l'ordre du jour : Les documents de travail, CX/FH 12/44/10, CX/FH 12/44/11 et CX/FH 12/44/12 seront examinés par le Groupe de travail physique pour l'établissement des priorités des travaux du CCFH. Le rapport de ce groupe de travail sera mis à la disposition comme document de séance lors de la session et sera examiné sous ce point.

¹ Sous réserve d'approbation par la trente-cinquième session de la Commission du Codex Alimentarius